

# La santé de la population : bien plus qu'une question de soin

---

## *Rencontre avec les journalistes de TV GUADELOUPE 1ère*

Le système de santé fait aujourd'hui face à des défis de taille (inégalité de santé, problème d'accès, financement et vieillissement de la population) qui font ressortir les limites des politiques qui gouvernent l'action gouvernementale depuis 70 ans. Alors qu'une nouvelle politique nationale est étudiée par l'Etat, il est donc nécessaire de protéger et améliorer la santé d'une population, un système de santé doit s'inscrire dans 4 missions essentielles :

1- identifier les problèmes physiques et mentaux chez les individus et les traiter, si possible, jusqu'au rétablissement complet de la personne ou encore pour en gérer les conséquences pour une meilleure qualité de vie chez les patients.

2- protéger par des normes, des règlements et mesures d'inspection les risques auxquelles la population est exposée (ex. sécurité des médicaments et des aliments, normes sur la construction des bâtiments pour prévenir les incendies, ou l'exposition à l'amiante, ou sur la sécurité des véhicules automobiles). La plupart des mesures de ce type sont des dispositifs passifs en ce sens qu'ils nous protègent sans que nous n'ayons rien à faire ou en soyons même conscients.

3- prévenir la maladie en réduisant l'exposition à des facteurs de risque ou l'adoption de comportements eux-mêmes à risque. On retrouve dans ces interventions les actions visant à améliorer le niveau d'activité physique ou l'alimentation d'une population ou encore à prévenir ou réduire la consommation du tabac. C'est lorsque que la prévention se fait en amont de la maladie ou de l'exposition à un risque qu'elle est la plus rentable puisqu'elle permet de prévenir ou retarder le recours aux services de soins qui eux sont onéreux. La prévention doit aussi se faire en milieu clinique et hospitalier pour aider les personnes souffrant d'une maladie chronique (ex. le diabète) à adopter des habitudes de vie qui permettront de vivre au mieux avec leur condition et de prévenir la survenue de complications.

4- la promotion de la santé des populations pour plus d'équité. Pour comprendre la contribution de cette mission des systèmes de santé, il faut se poser deux questions :

Pourquoi y a-t-il des pays qui tout en investissant moins de ressources dans les soins de santé obtiennent des indicateurs de santé (ex. espérance de vie) aussi bon et parfois même meilleurs que ceux de la France ?

Pourquoi, les indicateurs de santé et de bien-être diminuent-ils lorsqu'on descend l'échelle sociale ? En Europe de l'Ouest, si on compare l'espérance de vie des cadres et des ouvriers c'est en France qu'on retrouve les inégalités sociales de santé les plus importantes chez les hommes avec 6.3 années d'écart.

Pour répondre à ces questions, on peut s'appuyer sur plusieurs décennies de recherches en santé des populations ce qui permet de constater que non seulement les soins de santé jouent un rôle modeste dans l'amélioration des indicateurs de santé mais aussi que ce sont principalement les

conditions de vie quotidiennes qui permettent de comprendre les inégalités de santé qui prennent de plus en plus d'ampleur dans nos sociétés. La promotion de la santé est donc cette mission qui vise à agir sur ces conditions de vie en mobilisant un ensemble d'acteurs intersectoriels d'un territoire (logement, emploi, éducation, sport...). Il s'agit d'un travail sur des problèmes complexes qui nécessite une nouvelle gouvernance de la santé dont l'Organisation mondiale de la santé se fait porteur. Et c'est là un défi pour lequel l'Etat a encore peu investi.

Un système de santé performant doit donc investir ces 4 missions qui permettent à la fois de répondre aux accidents de la vie, prévenir la mortalité et la morbidité évitable et promouvoir la santé en agissant sur les conditions de vie. C'est une question d'équité. L'Etat doit dans ses investissements en santé s'assurer que ces actions ne vont pas accroître les inégalités de santé. C'est véritablement la santé pour tous que doivent viser nos actions en santé.

Eric BRETON PhD

Enseignant-chercheur, titulaire de la Chaire INPES « Promotion de la Santé » à l'EHESP

Département SHSC et CRAPE (UMR CNRS 6051)

Tél: +33 (0)2 99 02 25 06 (Assistante: Anne Le Fustec au 2614)

Mob : +33 (0)6 71 55 10 21

Fax: +33 (0) 2 99 02 26 23

[Eric.Breton@ehesp.fr](mailto:Eric.Breton@ehesp.fr)

[www.ehesp.fr/recherche/les-chaire/chaire-inpes-promotion-de-la-sante-a-ehesp/](http://www.ehesp.fr/recherche/les-chaire/chaire-inpes-promotion-de-la-sante-a-ehesp/)



EHESP

École des hautes études en santé publique

Avenue du Professeur-Léon-Bernard • CS 74312 • 35043 Rennes Cedex

Tél: +33 (0)2 99 02 22 00 • [www.ehesp.fr](http://www.ehesp.fr)